

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DEVE 153 Subvention (2.296 euros) à l'association « Autour de la baleine » pour l'aide à la réalisation d'un projet de reconquête végétale dans le jardin partagé « la Baleine Verte » situé 10 rue Érard 75012 Paris.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder à l'association « Autour de la baleine » une subvention de 2 296 euros au titre de l'année 2019, pour la valorisation de son projet de densification végétale sur le jardin partagé la Baleine Verte (12^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à attribuer une subvention d'investissement de 2 296 euros à l'association « Autour de la baleine », dont le siège social est situé 173 bis rue de Charenton, 75012 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 sous réserve de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO